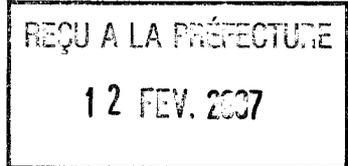


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 6<sup>e</sup>/05-07  
Séance du 09 février 2007



## C051 FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I-6<sup>e</sup>/05 du 08/1/2005 du BP 2006 Cadre de vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN,
- ❖ Pour l'année 2007, le montant maximum de l'aide départementale est de 12.160 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER